

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gérard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DI MECO - Martine VASSAL.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 012-2432/10/CC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'organisation du Forum Intercommunal Avenir-Formation

DDEAIAG 10/5643/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les communes de Cassis, Carnoux-en-Provence, Gémenos et Roquefort-la-Bédoule se sont rassemblées pour organiser un Forum Intercommunal Avenir-Formation destiné à faire se rencontrer les demandeurs d'emploi, les lycéens avec les organismes de formation et d'accompagnement à l'emploi et des entreprises en recherche de collaborateurs.

En 2010, le Forum a rassemblé 15 organismes de formation, 17 entreprises du territoire proposant 150 offres d'emplois.

450 visiteurs ont été accueillis et conseillés.

43 recrutements ont été effectués .

La 3^{ème} édition du Forum est programmée pour le 10 mars 2011. Pôle Emploi, la Mission Locale de La Ciotat, le PLIE MPM Est sont partenaires de l'opération, notamment dans la mobilisation des publics en recherche d'emploi ou de formation et dans l'information auprès des établissements d'enseignement.

Le Forum se tiendra dans l'Espace Sport Culture de Gémenos.

Les quatre communes ont confié au CCAS de Cassis l'organisation du Forum.

Le budget prévisionnel global s'élève à 13.000 euros.

Les dépenses s'élèvent à :

4.000 euros :	Location et installation des stands
3.900 euros :	Conception et impression affiches et flyers
2.000 euros :	Annonces Presse et Radio
1.000 euros :	Intervenants extérieurs
1.000 euros :	Petit déjeuner
350 euros :	Sécurité et décoration
750 euros :	Imprévus

Les recettes sont constituées par :

6.600 euros :	Ville de Cassis
1.800 euros :	Ville de Carnoux-en-Provence
1.800 euros :	Ville de Gémenos
1.800 euros :	Ville de Roquefort-la-Bédoule
1.000 euros :	Marseille Provence Métropole

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2010, au financement du Forum Intercommunal Avenir-Formation par le CCAS de Cassis, par l'attribution d'une participation de 1.000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt majeur de soutenir les actions de rapprochement des demandeurs d'emploi, des lycéens avec les organismes de formation, avec des entreprises à la recherche de collaborateurs, avec les organismes de soutien et d'accompagnement à l'employabilité en facilitant au cours d'une journée des rencontres induisant des perspectives de solutions,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 1.000 euros au CCAS de Cassis pour l'organisation du Forum Intercommunal Avenir-Formation.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement» - Fonction 90 – Sous Politique A710.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
FCT 012-2432/10/CC

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Décembre 2010